

VEILLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE Suisse et Liechtenstein

Une publication du SE de Berne
Semaine du 26 février 2024

Faits saillants

- La Suisse s'associe au 13^{ème} paquet de sanctions de l'UE à l'encontre de la Russie
- Croissance de 1,3% en 2023, après 2,5% en 2022
- Légère dépréciation du franc en ce début d'année

LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 29/02	Var. vs 22/02
EUR/CHF	0,9527	+ 0,1 %
USD/CHF	0,8781	+ 0,1 %
SMI	11 439	+ 0,47 %
Taux 10a	0,828 %	- 1 pb

Guerre en Ukraine

13^e train de sanctions : Le 29 février, le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), compétent en matière de sanctions, a annoncé que la Suisse s'associait au 13^{ème} paquet de sanctions de l'Union européenne à l'encontre de la Russie. Les [nouvelles mesures](#) entrent en vigueur le 1^{er} mars 2024 à 18 h. Le DEFR a ainsi étendu le régime de sanctions de la Suisse à 106 personnes et 88 entreprises et entités supplémentaires. La plupart des personnes, entreprises et entités nouvellement sanctionnées sont actives dans le complexe militaro-industriel de la Russie et participent donc notamment à la fabrication de missiles, de drones, de systèmes de missiles antiaériens et d'autres équipements militaires. Des entreprises et personnes russes impliquées dans la livraison de biens d'équipement militaires de la Corée du Nord vers la Russie sont dorénavant également visées par des sanctions, tout comme des juges et des fonctionnaires dans les territoires occupés de l'Ukraine ainsi que des personnes et des établissements participant à la déportation forcée d'enfants ukrainiens. De nouvelles mesures commerciales ont en outre été arrêtées pour entraver davantage la Russie dans l'acquisition de biens et de technologies sensibles pour son armée. Elles prévoient, entre autres, l'interdiction d'exporter à 27 nouvelles entreprises des biens à double usage et des biens susceptibles de contribuer au renforcement militaire et technologique de la Russie.

Contournements : Les autorités britanniques ont placé cette semaine sous sanction l'entreprise de négoce Paramount Energy & Commodities, basée à Genève, l'accusant d'avoir participé à l'obtention d'avantages de la part du gouvernement russe. Le fondateur de la société, le Néerlandais Niels Troost, fait également partie des nouvelles personnes sanctionnées par le Royaume-Uni. L'année dernière, les autorités britanniques avaient déjà sanctionné une filiale du groupe, la Paramount Energy & Commodities DMCC, basée à Dubaï, pour contournement du plafonnement des prix à l'exportation de pétrole russe.

Macroéconomie

Croissance : Selon les résultats provisoires du Secrétariat d'Etat à l'économie, la croissance s'est élevée à 1,3 % en 2023, correspondant à la prévision des autorités, après 2,5 % en 2022. Cette performance se situe dans le haut de la fourchette des prévisions de la plupart des économistes, preuve une fois de plus de la capacité de résilience de l'économie helvétique. Par rapport à 2022, le ralentissement de l'activité est lié au contexte international difficile qui a pesé sur l'évolution de la

conjoncture. Si la consommation des ménages et les exportations de biens ont progressé, l'industrie manufacturière et la construction ont en revanche nettement marqué le pas.

Sur un rythme trimestriel, l'économie suisse a connu une croissance modérée au T4, de 0,3 %, comme au T3, soit une croissance légèrement supérieure aux attentes du consensus des économistes (qui anticipaient 0,1 %).

Franc suisse : Alors que le franc suisse s'est tendancielllement inscrit à la hausse face à l'euro depuis deux ans, avec une accélération sur la fin d'année 2023, il s'est à l'inverse légèrement déprécié ces dernières semaines dans le sillage de la publication du taux d'inflation du mois de janvier qui a surpris à la baisse à + 1,3% et il n'est pas attendu de nouvelle augmentation significative de l'inflation dans les mois à venir. Dans ce contexte, le vice-président de la Banque nationale suisse (BNS) Martin Schlegel a précisé qu'il s'agissait bien d'une inversion de la tendance en ce début d'année pour le franc (aussi bien en termes nominaux que réels) mais qu'il ne jugeait pas en revanche de la sous-évaluation ou surévaluation de la monnaie fédérale. Jusqu'à présent, la BNS a choisi de maintenir ses taux d'intérêt inchangés depuis juin mais pourrait entamer un assouplissement dès le mois de mars, dans un contexte de ralentissement prolongé de l'inflation. A noter que pour le deuxième mois consécutif, les données de la BNS suggèrent une absence de cession de devises, mesure qui contribue à réduire la tendance haussière du franc suisse.

Démission surprise du président de la BNS : Le président de la Banque nationale suisse (BNS), Thomas Jordan, a annoncé le 1^{er} mars qu'il quittera ses fonctions au 30 septembre prochain, estimant le bon moment venu avec le retour du taux d'inflation dans la cible de la banque centrale. Thomas Jordan aura dirigé la BNS pendant 12 années, un record pour un Président à la tête de la BNS. Cette démission, inattendue, devrait entraîner une nouvelle procédure de nomination par le Conseil fédéral pour les six prochaines années à venir. A priori, le départ de Thomas Jordan, très apprécié des professionnels du secteur bancaire comme des politiques, ne devrait pas entraîner de modification de la politique monétaire actuelle de la Suisse.

Primes d'assurance-maladie pour les frontaliers : Après le Conseil national (=chambre des députés), le Conseil des États (=Sénat) a voté une modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) qui aboutira à une hausse des primes d'assurance-maladie suisse des travailleurs frontaliers. Les frontaliers affiliés à une caisse d'assurance-maladie suisse seront dorénavant inclus dans le mécanisme de compensation des risques. Cela signifie que leur assureur devra désormais les considérer de la même façon que les résidents suisses majeurs dans ce mécanisme qui oblige les assureurs-maladie à verser une compensation financière au système LAMal lorsqu'ils comptent des actifs en bonne santé parmi leurs assurés. La répercussion sur la prime payée par les frontaliers concernés se traduirait par une hausse moyenne de +65 % en 2025. Un travailleur frontalier dispose de trois mois pour demander à être affilié à la Sécurité sociale française, et non à la LAMal, mais ce choix est ensuite définitif jusqu'à un changement de son statut (période de chômage, retraite...).

Secteurs non financiers

Règlementation des plateformes : Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), qui devait proposer fin mars un projet de consultation en vue d'imposer un nouveau cadre réglementaire aux plateformes des géants du web, a annoncé que le projet ne serait pas conclu avant l'automne, notamment en raison des difficultés juridiques de qualification des plateformes. Inspiré du Digital Service Act (DSA) de l'Union européenne entré en vigueur le 17 février, ce potentiel nouveau règlement alimente le débat public depuis plusieurs années. L'Office fédéral de la communication (OFCOM) avait publié en novembre 2021 un rapport repris par le DETEC pour étudier les possibilités de cadrage législatif dans ce domaine. Plusieurs années risquent d'être nécessaires avant d'envisager l'entrée en vigueur d'une loi étant entendu qu'il n'est pas exclu que le Conseil fédéral abandonne le projet à l'issue de la consultation. Comme pour le règlement général sur la protection des données (RGPD), appliqué depuis 2018 au sein de l'UE et transposé en droit suisse en septembre 2023, le DSA devra ainsi patienter.

Télécoms : Swisscom est entré en négociations exclusives avec le britannique Vodafone pour la potentielle acquisition de sa filiale italienne. Swisscom entend en effet racheter l'intégralité de Vodafone Italia pour 7,6 Mds CHF. A l'issue de ce rapprochement, Vodafone Italia serait absorbé par Fastweb, filiale actuelle de Swisscom en Italie, elle-même acquise par le groupe en 2007. En 2023, Swisscom a réalisé près de 8,5 Mds CHF de chiffre d'affaires en Suisse et 2,6 Mds EUR en Italie à travers sa filiale Fastweb. L'acquisition de Vodafone Italia (4,8 Mds EUR de chiffre d'affaires en 2023) ferait de l'Italie une source de revenus comparable au marché helvétique pour le groupe bernois et le positionnerait au rang de 2^{ème} opérateur transalpin derrière TIM S.p.A. (ex-Telecom Italia).

Vente des magasins de luxe Globus : La cession de premiers biens de la chaîne suisse de magasins de luxe Globus a commencé. Les magasins Globus appartiennent en effet pour moitié à l'entrepreneur autrichien René Benko dont le groupe Signa a fait faillite. Les administrateurs autrichiens chargés de la liquidation des biens immobiliers de luxe de René Benko ont remis un rapport au tribunal de commerce de Vienne à ce sujet. Le spécialiste thaïlandais des grands magasins Central Group qui possède l'autre moitié de Globus ne s'est pour sa part pas prononcé.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Gilles BORDES, chef du Service économique de Berne

Rédaction : Julie MURO, Martin ALBOUY, Alexandre SABBAGHI

Abonnez-vous : berne@dgtresor.gouv.fr

Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Crédits visuel : Pixabay